

SDAGE 2016-2021 : des mesures d'adaptation pour la gestion de l'eau face l'évolution du climat

Mis à jour le 14 décembre 2016

Au travers du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), le bassin Artois-Picardie a adopté des mesures d'adaptation de la gestion de l'eau à l'évolution du climat.

Les conséquences du changement climatique concernent tout particulièrement l'eau :

- Des risques naturels plus importants (submersion marine, inondation, érosion...),
- Une ressource en eau qui diminue face à des usages qui risquent d'augmenter,
- Des milieux aquatiques plus vulnérables (baisse des débits, modification de la faune et de la flore, ...)

C'est pourquoi, [les acteurs de l'eau du bassin Artois-Picardie](#) souhaitent anticiper ces défis et dès à présent **amplifier et diversifier les mesures nécessaires pour s'adapter à ces changements**, notamment au travers du SDAGE 2016-2021.

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** Artois-Picardie 2016-2021 a pour objectif de **préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques**. L'ensemble des dispositions de ce document constitue des mesures sans regret vis-à-vis du changement climatique. Elles sont **complémentaires aux autres plans de lutte contre le changement climatique et notamment les Schémas Régionaux Climat, Air et Energie (SRCAE)** qui définissent à l'échelle régionale les orientations de la lutte contre le changement climatique.

Le SDAGE est un programme ambitieux pour la reconquête de l'eau et de la biodiversité. Dans un contexte de changement climatique, il prévoit entre autres, une **reconquête des captages en eau potable dégradés** et une **amélioration de 40 % de la qualité écologique des cours d'eau, plans d'eau, estuaires et eaux côtières**. Il introduit des règles nouvelles visant la préservation des zones humides et des prairies, la gestion des eaux pluviales, la restauration de connexions latérales aux cours d'eau pour la biodiversité et la gestion des inondations...

Les actions à mener ont été estimées à 2,2 milliards d'euros sur la période 2016-2021. Elles seront accompagnées par des aides financières de l'[Agence de l'eau](#) adaptées aux objectifs fixés.

Pour en savoir plus :

- [Téléchargez le SDAGE sur le site de l'agence de l'eau Artois-Picardie](#)
- [Publication "Regards croisés sur l'eau et le changement climatique", par l'Agence de l'eau Artois-Picardie \(2015\)](#)

Rédaction : Elaine Briand, Cerdd (à partir du site et des publications de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie)

Découvrez d'autres contenus similaires

- [Observatoire Climat 2016/2017](#)
- ["Adaptation des entreprises aux chang..."](#)
[Enregistrer](#)
- [Bibliographie "Adaptation au changeme..."](#)
[Enregistrer](#)

- **Bibliographie “Adaptation au changement cl...**
- **Adaptation au changement climatique**
- **Les actus du programme Adaptation au chang...**
- **Les Trophées de l'Adaptation au Changement...**
- **Bibliographie "Adaptation au changeme...**
[Enregistrer](#)
- **S'adapter au changement climatique en...**
[Enregistrer](#)
- **Étude « L’adaptation au changement cl...**
[Enregistrer](#)
- **Note : "Planification et adaptation a...**
[Enregistrer](#)
- **Guide "les entreprises et l'adaptatio...**
[Enregistrer](#)

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

[S'inscrire](#)